

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille quatre le 13 avril 2004 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune de FEYTIAT s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Bernard FOURNIAUD, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Date de convocation du conseil municipal : 2 avril 2004

Présents : M. Jean-Paul DENANOT, Bernard FOURNIAUD, Gilbert ROUSSEAU, André PERIGORD, Ghislaine BREGERE, Christine FERNANDEZ, Serge BOUTY, Michel PASSE, Pierre LEPETIT, Jacques TAURISSON, Jean-Yves BOURNAZEAUD, Paulette DORE, Jean-Pierre MOREAU, Simone LACOUTURIERE, Gaston CHASSAIN, Jean-Jacques MORLAY, Catherine GOUDOUD, Josette HILAIRE, Germain MADIA, Alain GERBAUD, Isabelle PARROTIN, Marylène VERDEME, Marie-Noëlle DUGUET, Laure CRUVEILLIER, Pierre PENAUD, Anny BROUSSE, Michèle LEPAGE, Patricia LATHIERE.

Absente excusée : Simone GOURINCHAS (procuration à Gilbert ROUSSEAU)

Secrétaire : Pierre PENAUD.

ADOPTÉ

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme

En Mairie le 13 avril 2004

Le Maire

Bernard FOURNIAUD.

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2004

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Election du Maire et des Adjoints

1) Pouvoir délégués du Maire Article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales	ADOPTE
2) Organismes dans lesquels la commune a délégué des représentants	ADOPTE
3) Nomination membres diverses commissions	ADOPTE
4) Nomination délégués ZPPAUP	ADOPTE
5) Election des membres de la commission d'appel d'offres	ADOPTE
6) Election des membres de la commission délégation des services publics	ADOPTE
7) Règlement local de publicité : Nomination membres commission	ADOPTE
8) Commission construction Foyer Jeunes	ADOPTE
9) Proposition nomination membres commission communales des impôts directs	ADOPTE
10) Désignation délégués commission révision PLU	ADOPTE
11) Indemnité de fonction des élus	ADOPTE
12) Frais de représentation des Maires	ADOPTE
13) Remboursement des frais de mission	ADOPTE
14) Election des membres du CCAS	ADOPTE
15) Avis du conseil municipal sur les observations de la Préfecture sur le PLU	ADOPTE
16) Modification de la grille des emplois	ADOPTE
17) Transfert subvention association sportive du personnel communal	ADOPTE

Compte rendu affiché en Mairie le 15 avril 2004

Le Maire,

Bernard FOURNIAUD

OBJET : ELECTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS

1) ELECTION DU MAIRE

Monsieur Jacques TAURISSON, doyen d'âge, prend la présidence. Il est procédé à l'élection du Maire conformément aux articles L 2122-1 à L 2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la majorité absolue des suffrages au scrutin secret.

Le dépouillement du scrutin donne les résultats suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	29
- Bulletins blancs :	2
- Nombre de suffrages exprimés :	27
- Majorité absolue :	14

Monsieur Bernard FOURNIAUD : 27

Monsieur Bernard FOURNIAUD, seul candidat, ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé Maire.

2) ELECTION DES ADJOINTS

a) Election du premier adjoint

Il est procédé dans les mêmes formes à l'élection du premier adjoint.

Le dépouillement du scrutin donne les résultats suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	29
- Bulletins blancs :	2
- Nombre de suffrages exprimés :	27
- Majorité absolue :	14
- M. Jean-Paul DENANOT :	27

Monsieur Jean-Paul DENANOT, seul candidat, obtient **27 voix** et est élu au premier tour de scrutin premier adjoint.

b) Election du deuxième adjoint

Il est procédé dans les mêmes formes à l'élection du deuxième adjoint.

Le dépouillement du scrutin donne les résultats suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	29
- Bulletins blancs :	2
- Nombre de suffrages exprimés :	27
- Majorité absolue :	14
- M. Gilbert ROUSSEAU :	27

Monsieur Gilbert ROUSSEAU, seul candidat, obtient **27 voix** et est élu au premier tour de scrutin second adjoint.

c) Election du troisième adjoint

Il est procédé dans les mêmes formes à l'élection du troisième adjoint.

Le dépouillement du scrutin donne les résultats suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	29
- Bulletins blancs :	2
- Nombre de suffrages exprimés :	27
- Majorité absolue :	14
- M. André PERIGORD :	27

Monsieur André PERIGORD, seul candidat, obtient **27 voix** et est élu au premier tour de scrutin troisième adjoint.

d) Election du quatrième adjoint

Il est procédé dans les mêmes formes à l'élection du quatrième adjoint.

Le dépouillement du scrutin donne les résultats suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	29
- Bulletins blancs :	6
- Nombre de suffrages exprimés :	23
- Majorité absolue :	12
- Mme Ghislaine BREGERE :	23

Madame Ghislaine BREGERE, seule candidate, obtient **23 voix** et est élue au premier tour de scrutin quatrième adjointe.

e) Election du cinquième adjoint

Il est procédé dans les mêmes formes à l'élection du cinquième adjoint.

Le dépouillement du scrutin donne les résultats suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	29
- Bulletins blancs :	6
- Nombre de suffrages exprimés :	23
- Majorité absolue :	12
- Mme Christine FERNANDEZ :	23

Madame Christine FERNANDEZ, seule candidate, obtient **23 voix** et est élue au premier tour de scrutin cinquième adjointe.

f) Election du sixième adjoint

Il est procédé dans les mêmes formes à l'élection du sixième adjoint.

Le dépouillement du scrutin donne les résultats suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	29
- Bulletins blancs :	15
- Nombre de suffrages exprimés :	14
- Majorité absolue :	7
- M. Serge BOUTY :	14

Monsieur Serge BOUTY, seul candidat, obtient **14 voix** et est élu au premier tour de scrutin sixième adjoint.

g) Election du septième adjoint

Il est procédé dans les mêmes formes à l'élection du septième adjoint.

Le dépouillement du scrutin donne les résultats suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	29
- Bulletins blancs :	7
- Nombre de suffrages exprimés :	22
- Majorité absolue :	11
- M. Michel PASSE :	22

Monsieur Michel PASSE, seul candidat, obtient **22 voix** et est élu au premier tour de scrutin septième adjoint.

h) Election du huitième adjoint

Il est procédé dans les mêmes formes à l'élection du huitième adjoint.

Le dépouillement du scrutin donne les résultats suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	29
- Bulletins blancs :	2
- Nombre de suffrages exprimés :	27
- Majorité absolue :	14
- M. Pierre LEPETIT :	27

Monsieur Pierre LEPETIT, seul candidat, obtient **27 voix** et est élu au premier tour de scrutin huitième adjoint.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme
En Mairie le 13 avril 2004

Le Maire

Bernard FOURNIAUD

**PROCES VERBAL DE L'ELECTION DU MAIRE
ET DES ADJOINTS**

L'an deux mille quatre le 13 avril 2004 à 18H00, les membres du Conseil Municipal de la Commune de FEYTIAT sont réunis dans la salle du conseil municipal sur convocation qui leur a été adressée par Monsieur Bernard FOURNIAUD, premier adjoint faisant fonction de Maire suite à l'élection de Monsieur Jean-Paul DENANOT au titre de Président du Conseil Régional le 2 avril 2004 et en application des articles L 4133-3, L 2122-4 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents : MM. Jean-Paul DENANOT, Bernard FOURNIAUD, Gilbert ROUSSEAU, André PERIGORD, Ghislaine BREGERE, Christine FERNANDEZ, Serge BOUTY, Michel PASSE, Pierre LEPETIT, Jacques TAURISSON, Simone GOURINCHAS, Jean-Yves BOURNAZEAUD, Paulette DORE, Jean-Pierre MOREAU, Simone LACOUTURIERE, Gaston CHASSAIN, Jean-Jacques MORLAY, Catherine GOUDOUD, Josette HILAIRE, Germain MADIA, Alain GERBAU Laure CRUVEILLIER, Pierre PENAUD, Anny BROUSSE, Michèle LEPAGE, Patricia LATHIERE.

Absente excusée : Simone GOURINCHAS (procuration Gilbert ROUSSEAU).

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme
En Mairie le 13 avril 2004

Le Maire

Bernard FOURNIAUD

OBJET : POUVOIRS DELEGUES DU MAIRE ARTICLE L 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'assemblée délibérante peut déléguer certaines de ses attributions au Maire.

Cette délégation présente un caractère personnel. En vertu de l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, les décisions prises dans ce cadre doivent être personnellement signées par le Maire.

En cas d'empêchement du Maire les décisions sont prises par le Conseil Municipal sauf dispositions contraires.

Le Maire doit rendre compte des décisions au Conseil Municipal qui peut mettre fin à tout moment à la délégation.

Monsieur le Maire donne lecture de l'ensemble des délégations possibles.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de déléguer au Maire et à lui seul les attributions suivantes :

Art. L. 2122-22 – Le Maire peut, en outre, par délégation du Conseil Municipal, être chargé, en tout ou en partie, et pour la durée de son mandat :

1° - d'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux ;

2° - de fixer, dans les limites déterminées par le Conseil Municipal, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics, et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal ;

3° - de procéder, dans les limites fixées par le Conseil Municipal, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et passer à cet effet les actes nécessaires ;

4° - de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés, sans formalités préalables en la forme négociée en raison de leur montant, lorsque les crédits sont prévus au budget ;

5° - de décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

6° - de passer les contrats d'assurance ;

7° - de créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;

8° - de prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;

9° - d'accepter les dons et legs qui ne sont pas grevés ni de conditions ni de charges ;

10° - de décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4600 euros;

11° - de fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires d'avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;

12° - de fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes. ;

13° - de décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement ;

14° - de fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;

15° - d'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le Code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code dans les conditions que fixe le Conseil Municipal ;

16° - d'intenter, au nom de la commune, les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le Conseil Municipal.

17° - de régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite fixée par le Conseil Municipal.

En ce qui concerne la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières le Conseil Municipal accepte que cette délégation puisse s'exercer par les Adjointes dans l'ordre du tableau.

Objet : Organismes dans lesquels la Commune a délégué des représentants

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'à la suite de l'élection du nouveau Maire, il convient de procéder à la nomination des membres du conseil municipal représentant la commune dans des organismes extérieurs.

Au-delà de cette obligation, il propose de procéder à la désignation de l'ensemble des représentants des communes dans tous les organismes.

Après avoir procédé aux différentes opérations liées à ces désignations le conseil municipal décide de nommer les membres suivants :

A.P.A.P.

- Monsieur ROUSSEAU Gilbert
- Mme FERNANDEZ Christine

ASSOCIATION DES COMMUNES JUMEEES ET COMITE DE JUMELAGE

- Monsieur TAURISSON Jacques
- Madame HILAIRE Josette
- Monsieur PERIGORD André

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

- Monsieur FOURNIAUD Bernard Membre de droit

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LIMOGES METROPOLE

MEMBRES TITULAIRES

- Monsieur FOURNIAUD Bernard
- Monsieur DENANOT Jean-Paul

MEMBRE SUPPLEANT

- Monsieur PERIGORD André
- Monsieur ROUSSEAU Gilbert

COMITE DE JUMELAGE

- Monsieur FOURNIAUD Bernard
- Madame VERDEME Marylène
- Monsieur DENANOT Jean-Paul
- Madame GOURINCHAS Simone
- Monsieur MADIA Germain
- Madame DORE Paulette
- Madame BREGERE Ghislaine
- Monsieur BOUTY Serge
- Monsieur ROUSSEAU Gilbert
- Madame LEPAGE Michèle
- Monsieur GERBAUD Alain

COMITE DES FETES

- Madame LACOUTURIERE Simone
- Madame GOURINCHAS Simone
- Monsieur GERBAUD Alain

CONSEIL DES PARENTS D'ELEVES

- Monsieur PASSE Michel
- Madame CRUVEILLIER Laure
- Madame HILAIRE Josette

FOND D'ART CONTEMPORAIN DU LIMOUSIN (FACLIM)

- Monsieur BOUTY Serge
- Madame HILAIRE Josette
- Madame GAUDRON Josiane

MAISON DE RETRAITE

- Madame GOURINCHAS Simone
- Madame DORE Paulette

OFFICE MUNICIPAL DE LA CULTURE ET DES LOISIRS

- Monsieur BOUTY Serge
- Madame DORE Paulette
- Madame GOUDOUD Catherine
- Monsieur PENAUD Pierre
- Madame BREGERE Ghislaine
- Madame DUGUET Marie-Noëlle
- Madame HILAIRE Josette
- Madame VERDEME Marylène
- Madame LACOUTURIERE Simone
- Monsieur MORLAY Jean-Jacques
- Monsieur LEPETIT Pierre
- Monsieur MOREAU Jean-Pierre
- Madame LATHIERE Patricia

ASSOCIATION CHAPI - CHAPO

MEMBRES TITULAIRES

- Madame GOUDOUD Catherine
- Madame CRUVEILHIER Laure

MEMBRES SUPPLEANTS

- Madame FERNANDEZ Christine
- Madame GOURINCHAS Simone

PASTOUREAUX DE LA VALOINE

- Monsieur MOREAU Jean-Pierre
- Madame VERDEME Marylène

S.I.E.P.A.L.

MEMBRES TITULAIRES

- Monsieur FOURNIAUD Bernard
- Monsieur PERIGORD André

MEMBRES SUPPLEANTS

- Monsieur ROUSSEAU Gilbert
- Monsieur BOURNAZEAUD Jean-Yves

S.I.A.E.P. « VIENNE - BRIANCE – GORRE »

MEMBRES TITULAIRES

- Monsieur FOURNIAUD Bernard
- Monsieur MOREAU Jean-Pierre

MEMBRES SUPPLEANTS

- Monsieur GERBAUD Alain
- Madame LEPAGE Michèle

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENSEIGNEMENT DE LA MUSIQUE ET DE LA DANSE

- Monsieur MORLAY Jean-Jacques
- Madame HILAIRE Josette

SYNDICAT PRIMAIRE DE SAINT PAUL D'EYJEAUX ET SYNDICAT DEPARTEMENTAL

- Monsieur MORLAY Jean-Jacques
- Monsieur ROUSSEAU Gilbert

TENNIS CLUB

- Monsieur LEPETIT Pierre
- Monsieur GERBAUD Alain

PAYS DE LIMOGES

- Monsieur MADIA Germain
- Madame DUGUET Marie-Noëlle

C.M.J.

- Monsieur PENAUD Pierre
- Madame LACOUTURIERE Simone

A.N.A.C.E.J.

- Monsieur PENAUD Pierre

ASSOCIATION LES DIABLOTINS

MEMBRES TITULAIRES

- Madame CRUVEILLIER Laure
- Madame GOUDOUD Catherine

MEMBRES SUPPLEANTS

- Madame GOURINCHAS Simone
- Madame FERNANDEZ Christine

FOYER CULTUREL ET LAIQUE

- Monsieur PASSE Michel
- Monsieur LEPETIT Pierre
- Madame LACOUTURIERE Simone.

PARTICIPATION CONTRAT DE VILLE

1) ACCES

- Madame GOUDOUD Catherine

2) BOURSE EMPLOI

- Madame PARROTIN Isabelle
- Madame FERNANDEZ Christine
- Madame GOUDOUD Catherine

3) MISSION LOCALE

- Madame PARROTIN Isabelle

4) MA CAMPING

- Mme GOURINCHAS Simone

5) CONTRAT DE VILLE

MEMBRE TITULAIRE

- Monsieur PERIGORD André

MEMBRE SUPPLEANT

- Monsieur TAURISSON Jacques

Accompagnement Social – Gestion Urbaine de proximité

Titulaire : Madame BREGERE Ghislaine – Thème 1

Suppléante : Mme DORE Paulette

Aide aux plus démunis – Accompagnement et Insertion Sociale – Santé – Parentalité – Accompagnement scolaire :

Titulaire : Mme GOUDOUD Catherine – Thème 2

Suppléante : Mme GOURINCHAS Simone

Culture – Sports – Education animation :

Titulaire : Mme GOUDOUD Catherine – Thème 2

Suppléant : Monsieur PASSE Michel

Développement économique au service de l'emploi :

Titulaire : Monsieur ROUSSEAU Gilbert – Thème 3

Suppléante : Mme FERNANDEZ Christine

Sécurité Prévention et Accès au droit :

Titulaire : Monsieur BOURNAZEAUD Jean-Yves – Thème 4

Suppléante : Mme LEPAGE Michèle

M.O.U.S. (Maître d'œuvre Urbaine et Sociale) : Mme LACOUTURIERE Simone

FOYER DE VIE APF

- Madame BREGERE Ghislaine
- Madame GOURINCHAS Simone

INSTANCE DE COORDINATION

- Madame DORE Paulette
- Madame GOURINCHAS Simone

ASSEMBLEE SPECIALE SELI

- Madame LACOUTURIERE Simone

ASSEMBLEES GENERALES SELI

- Monsieur ROUSSEAU Gilbert
- Monsieur MORLAY Jean-Jacques

COMITE TECHNIQUE PARITAIRE

MEMBRES TITULAIRES :

- Monsieur FOURNIAUD Bernard
- Monsieur PERIGORD André
- Monsieur BOURNAZEAUD Jean-Yves
- Monsieur TAURISSON Jacques
- Monsieur PASSE Michel

MEMBRES SUPPLEANTS:

- Madame PARROTIN Isabelle
- Madame LACOUTURIERE Simone
- Monsieur CHASSAIN Gaston
- Madame HILAIRE Josette
- Monsieur MADIA Germain

COMMISSION N°1 Animation et Services

- Monsieur FOURNIAUD Bernard, Président

COMMISSION ECOLES, JEUNESSE ET SPORTS

- Monsieur FOURNIAUD Bernard, Président
- Monsieur PASSE Michel, Vice-Président
- Monsieur CHASSAIN Gaston
- Monsieur PENAUD Pierre
- Madame CRUVEILLIER Laure
- Madame HILAIRE Josette
- Monsieur GOUDOUD Catherine
- Madame VERDEME Marylène
- Madame LATHIERE Patricia
- Madame BROUSSE Anny

COMMISSION CULTURE OMCL

- Monsieur FOURNIAUD Bernard, Président
- Monsieur BOUTY Serge, Vice-Président
- Madame DORE Paulette
- Madame GOUDOUD Catherine
- Monsieur PENAUD Pierre
- Madame BREGERE Ghislaine
- Madame DUGUET Marie-Noëlle
- Madame VERDEME Marylène
- Madame LACOUTURIERE Simone
- Monsieur MORLAY Jean-Jacques
- Monsieur PERIGORD André.

COMMISSION MONDE ASSOCIATIF

- Monsieur FOURNIAUD Bernard, Président
- Monsieur LEPETIT Pierre, Vice-Président
- Monsieur GERBAUD Alain
- Madame LACOUTURIERE Simone
- Madame DUGUET Marie-Noëlle
- Monsieur BOUTY Serge
- Madame PARROTIN Isabelle
- Madame HILAIRE Josette
- Madame DORE Paulette
- Monsieur CHASSAIN Gaston
- Monsieur PENAUD Pierre

COMMISSION SOLIDARITE, ACTION SOCIALE

- Monsieur FOURNIAUD Bernard, Président
- Madame GOUDOUD Catherine, Vice-Présidente
- Madame FERNANDEZ Christine
- Monsieur BOURNAZEAUD Jean-Yves
- Madame CRUVEILLIER Laure
- Madame GOURINCHAS Simone
- Madame DORE Paulette
- Madame LEPAGE Michèle

COMMISSION N°2 DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

- Monsieur ROUSSEAU Gilbert, Président
- Madame FERNANDEZ Christine, Vice-Présidente
- Monsieur MORLAY Jean-Jacques, Vice-Président
- Madame PARROTIN Isabelle
- Madame GOURINCHAS Simone
- Monsieur MOREAU Jean-Pierre
- Madame GOUDOUD Catherine
- Monsieur MADIA Germain
- Madame BREGERE Ghislaine
- Monsieur LEPETIT Pierre
- Madame LATHIERE Patricia

COMMISSION N°3 URBANISME ET TRAVAUX

- Monsieur PERIGORD André, Président
- Monsieur BOURNAZEAUD Jean-Yves, Vice-Président
- Monsieur MOREAU Jean-Pierre, Vice-Président
- Monsieur PENAUD Pierre (Fleurissement)
- Monsieur MADIA Germain
- Monsieur TAURISSON Jacques
- Madame LACOUTURIERE Simone
- Madame VERDEME Marylène
- Madame DUGUET Marie-Noëlle
- Monsieur GERBAUD Alain
- Monsieur MORLAY Jean-Jacques
- Monsieur PASSE Michel
- Madame LEPAGE Michèle

COMMISSION N°4 FINANCES ET PLANIFICATION

- Monsieur DENANOT Jean-Paul, Président
- Monsieur FOURNIAUD Bernard, Vice-Président
- Madame BREGERE Ghislaine
- Monsieur PERIGORD André
- Monsieur ROUSSEAU Gilbert
- Madame HILAIRE Josette
- Monsieur MADIA Germain
- Monsieur CHASSAIN Gaston
- Monsieur TAURISSON Jacques
- Madame LEPAGE Michèle

COMMISSION FLEURISSEMENT

- Monsieur PENAUD Pierre
- Monsieur MOREAU Jean-Pierre
- Madame GOUDOUD Catherine
- Madame DORE Paulette
- Monsieur ROUSSEAU Gilbert
- Madame VERDEME Marylène
- Madame BROUSSE Anny

COMMISSION PASTEL

- Monsieur FOURNIAUD Bernard, Président
- Monsieur PENAUD Pierre, Vice-Président
- Madame DORE Paulette
- Madame HILAIRE Josette
- Madame LACOUTURIERE Simone
- Madame VERDEME Marylène

Objet : Nomination membres diverses commissions

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de procéder à la nomination des membres des commissions suivantes :

COMMISSION SECURITE :

Président : FOURNIAUD Bernard

Vice Président : Jean Yves BOURNAZEAUD

Conseillers Municipaux :

M. Pierre LEPETIT, M. Jean-Jacques MORLAY, M. Germain MADIA, M. Gaston CHASSAIN, Mme Patricia LATHIERE, M. Alain GERBAUD.

Commissaire de Police

Inspecteur Principal de Police

Un membre des Services Techniques Commune de FEYTIAT.

DDE/Monsieur l'Ingénieur Subdivisionnaire

Membres Sécurité Routière : Monsieur PAULIAT

Monsieur BECOT

Police Municipale

Monsieur FAYE

Personnalité Compétente

Monsieur PINAUD

Monsieur GOURINCHAS

Commission consultative des services publics locaux (services généraux)

Président : M. Bernard FOURNIAUD

Vice Présidente : Mme Josette HILAIRE

Mme Christine FERNANDEZ, M. Pierre PENAUD, Mme Michèle LEPAGE, M. Michel PASSE.

Foyer Culturel :

B. LABAN

M. VINCENT

Professeurs Musique : A. LACAUD

Mme ROUHAUT

Directeurs Ecoles :

M. CHASSAGNE

Mme COUDRIER,

Parents d'élèves :

M. CATELAIN Philippe

Mme MERIGOT Sophie

M. ROL-MILHAGUET Patrick

M. BACARAT Thierry

Association Consommateurs : Monsieur LEMAIRE Yvan

O.M.C.L. :

Mme VERDEME Marylène (Titulaire)

Mme DORE Paulette (Suppléante)

Personnel Communal : M. ROUSSEAU Jean-Jacques
Mme BOULOIR Murielle
Mme BELEZY Bernadette

Crèche : Mme GIRAUD – Mme CROUZY Nadège

Personnalités : M. TIFFONNET (Titulaire)
Général RULLIER (Titulaire)
M. PAULIAC J.P (Titulaire)
M. CHARANNAT René (Titulaire)
M. THOMAS Alain (Titulaire)
M. BESNARD (Suppléant)
M. LAMIGE (Suppléant)
M. BOULOIR André (Suppléant)

COMMISSION CONSULTATIVE SERVICES PUBLICS LOCAUX (AMENAGEMENT DU TERRITOIRE)

REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL :

FOURNIAUD Bernard : Président
PERIGORD André : Vice-Président

Mme Simone LACOUTURIERE, M. Alain GERBAUD, M. Serge BOUTY, M. Gilbert ROUSSEAU.

REPRESENTANTS DES USAGERS :

*** MAISON DE RETRAITE – FOYER APF :**

(Foyer AP.F) Monsieur SOUTHON,
(Maison de Retraite) Madame FARVACQUE (Titulaire)
Madame PRECIGOUT (Suppléante).

*** ZONE DU PONTEIX :**

Titulaire : Monsieur NOILHETAS
Suppléant: Monsieur SAMPRE

*** COMITE DE DEFENSE :**

Titulaire : Monsieur DE ROOS

*** ASSOCIATION DE CONSOMMATEURS :**

Titulaire : Madame MAREIX Raymonde

*** ASSOCIATION DE QUARTIER:**

Titulaire : Monsieur Alain THOMAS (Moissaguet)

*** SECURITE ROUTIERE :**

Titulaire : Monsieur PINAULT
Suppléant : Monsieur PAULIAT Philippe

*** ASSOCIATION DES COMMERCANTS :**

Titulaire : Mme GUERIN
Suppléant : Mme BEAUGRAND Estelle

*** PERSONNALITES :**

Titulaires : Mme Murielle BOULOIR , M. Serge MOURET, M. SANTEL,
M. TREINS et M. LABROUSSE
Suppléant : Melle GOUNAUD, Mme PRECIGOUT, M. BONHOURE

Objet: Nomination délégués ZPPAUP

Monsieur André PERIGORD informe les membres du conseil municipal qu'à la suite de la nomination du nouveau maire il y a lieu de procéder à la nomination des membres de la commission chargée d'étudier les documents concernant la **Z**one de **P**rotection du **P**atrimoine **A**rchitectural **U**rbain et **P**aysager (ZPPAUP).

Monsieur le Maire propose la nomination des membres suivants, membres qui sont acceptés par le conseil municipal.

TITULAIRES

M. FOURNIAUD Bernard
Mme Marylène VERDEME
M. PERIGORD André
M. ROUSSEAU Gilbert
Mme DUGUET Marie-Noëlle
M. GERBAUD Alain
M. BOURNAZEAUD Jean-Yves
Mme LEPAGE Michèle

SUPPLEANTS

M. BOUTY Serge
M. MOREAU Jean-Pierre
Mme GOURINCHAS Simone
Mme DORE Paulette
Mme HILAIRE Josette

Objet : Election membres de la commission d'appel d'offres

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal des différentes lois (loi Sapin du 29/01/1993, loi ATR du 6/02/1992, loi 95-101 du 2/02/1995, n°95-115 du 4/02/1995, n°95 du 8/02/1995) ; décret 2004-15 du 10 janvier 2004 sur le code des Marchés publics qui prévoit la mise en place d'une commission d'appel d'offres, notamment l'article 22 du nouveau Code des marchés publics.

En ce qui concerne les communes de 3 500 habitants et plus, elle est composée par le Maire, ou son représentant, Président et par cinq membres du conseil élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Il est procédé, selon les mêmes modalités à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires.

Peuvent participer également à la réunion, avec voix consultative lorsqu'ils y sont invités **par le Président** de la Commission d'appel d'offre :

1) Le comptable de la collectivité et un représentant du Directeur Départemental de la Concurrence de la Consommation et de la Répression des Fraudes.

2) un représentant du Service Technique compétent pour suivre ou assurer l'exécution des travaux ou effectuer le contrôle de conformité lorsque la réglementation impose le concours d'un tel service ou lorsque l'adjudication porte sur des travaux subventionnés par l'Etat.

3) les personnalités désignées par le Président de la Commission en raison de leur compétence dans la matière qui fait l'objet de l'appel d'offres.

Il convient donc de procéder à l'élection de cinq membres titulaires et suppléants, M. le Maire ou son représentant étant président de fait.

Ont été élus membre titulaires :

Mme BREGERE Ghislaine
M. PERIGORD André
M. ROUSSEAU Gilbert
M. BOURNAZEAUD Jean-Yves
Mme LATHIERE Patricia.

Ont été élus membres suppléants :

M. MADIA Germain
Mme GOUDOUD Catherine
Mme GOURINCHAS Simone
Mme DORE Paulette
Mme LEPAGE Michèle.

Objet : Election des membres de la commission délégation des services publics

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal des différentes lois (loi Sapin du 29/01/1993, loi ATR du 6/02/1992, loi 95-101 du 2/02/1995, n°95-115 du 4/02/1995, n°95 du 8/02/1995) qui prévoit la mise en place d'une commission pour la délégation des services publics ainsi que le nouveau Code des marchés publics.

En ce qui concerne les communes de 3 500 habitants et plus, elle est composée par le Maire, Président, ou son représentant par cinq membres du conseil élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste ; le receveur municipal pourra assister aux réunions de la commission, il peut formuler des avis.

Il est procédé, selon les mêmes modalités à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires.

Peuvent assister également à la réunion.

1) un représentant du Directeur Départemental de la Concurrence de la Consommation et de la Répression des Fraudes.

2) un représentant du Service Technique compétent pour suivre ou assurer l'exécution des travaux ou effectuer le contrôle de conformité lorsque la réglementation impose le concours d'un tel service ou lorsque l'adjudication porte sur des travaux subventionnés par l'Etat.

3) les personnalités désignées par le Président de la Commission en raison de leur compétence dans la matière qui fait l'objet de l'appel d'offres.

Ont voix délibérative :

- Le Maire
- Cinq membres titulaires ou suppléants.

Ont voix consultative s'ils sont invités :

- Comptable de la Collectivité.
- Directeur Départemental de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes.
- Un représentant du Service Technique.
- Les Personnalités désignées par le Président.

Il convient donc de procéder à l'élection de cinq membres titulaires et suppléants, étant précisé que M. le Maire ou son représentant sont président de fait.

Ont été élus membre titulaires :

Mme BREGERE Ghislaine
M. PERIGORD André
M. ROUSSEAU Gilbert
M. BOURNAZEAUD Jean-Yves
Mme LATHIERE Patricia.

Ont été élus membres suppléants :

M. MADIA Germain

Mme GOUDOUD Catherine

Mme GOURINCHAS Simone

Mme DORE Paulette

Mme LEPAGE Michèle.

Objet: Règlement local de publicité : Nomination membres commission

Monsieur Gilbert ROUSSEAU informe les membres du conseil municipal qu'à la suite de la nomination du nouveau Maire il conviendrait de procéder à la nomination du groupe de travail chargé de modifier le règlement local de publicité.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Gilbert ROUSSEAU et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de désigner les membres suivants :

M. FOURNIAUD Bernard

M. ROUSSEAU Gilbert – titulaire

Mme Christine FERNANDEZ – titulaire

Mme LATHIERE Patricia – titulaire

M. André PERIGORD - suppléant

Mme Laure CRUVEILLIER - suppléante

M. Alain GERBAUD - suppléant

- de donner au maire toutes les autorisations nécessaires aux fins envisagées.

Objet: Commission construction Foyer Jeunes

Monsieur Pierre Lepetit rappelle aux membres du conseil municipal qu'il a été décidé de créer une commission chargée de suivre le projet de construction du Foyer des Jeunes.

Compte-tenu de l'élection du nouveau maire, il conviendrait de procéder à la désignation de la nouvelle commission.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur P. Lepetit et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de désigner la commission avec les membres suivants :

M. FOURNIAUD Bernard - Président

M. ROUSSEAU Gilbert

M. PERIGORD André

Mme GOUDOUD Catherine

M. LEPETIT Pierre

Mme LACOUTURIERE Simone

M. PENAUD Pierre

Mme LATHIERE Patricia

1 ou 2 représentants du CMJ.

- de donner au maire toutes les autorisations nécessaires aux fins envisagées.

Objet: Proposition nomination membres commission communale des impôts directs

Monsieur Bernard Fourniaud informe les membres du conseil municipal qu'à la suite du départ, de la commune de certains membres de la commission communale des impôts (M. Bouché, Mme Boutinaud), il conviendrait de proposer aux services fiscaux la nomination des membres suivants :

- **Melle GOUNAUD Martine**
- **M. MARNEIX Raymond**
- **M. PAULIAC Jean-Paul**
- **Mme BEAUGRAND Estelle.**

Il appartiendra au directeur des services fiscaux d'arrêter son choix.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Bernard FOURNIAUD et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de donner son accord aux propositions de M. le maire.
- de donner au maire toutes les autorisations nécessaires aux fins envisagées.

Objet: Désignation délégués commission révision PLU

Monsieur André PERIGORD informe les membres du conseil municipal qu'à la suite de la nomination du nouveau maire il conviendrait de procéder à la désignation des délégués de la commune pour procéder à la révision du PLU (Plan Local d'Urbanisme).

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur PERIGORD et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de procéder à la nomination des délégués suivants :

TITULAIRES

M. FOURNIAUD Bernard
Mme VERDEME Marylène
M. PERIGORD André
M. ROUSSEAU Gilbert
Mme DUGUET Marie-Noëlle
M. GERBAUD Alain
M. BOURNAZEAUD Jean-Yves
Mme LEPAGE Michèle

SUPPLEANTS

M. BOUTY Serge
M. MOREAU Jean-Pierre
Mme GOURINCHAS Simone
Mme DORE Paulette

Objet: Indemnités de fonction des élus :

Le Maire expose :

- que la loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité (Art. 81 et 99), loi parue au J.O. du 28 février 2002, modifie le régime indemnitaire des élus et offre la possibilité de faire bénéficier tous les conseillers ayant délégation, d'une indemnité.

- que le décret n°2003-1170 du 8 décembre 2003 portant majoration à compter du 1^{er} janvier 2004 de la rémunération des personnels civils et militaires de l'état, des personnels des collectivités territoriales et des établissements publics d'hospitalisation (J.O. du 9 décembre 2003) détermine les nouveaux maxima de rémunération pour le maire et les adjoints.

Compte tenu de l'élection du nouveau Maire, il conviendrait de procéder à la répartition des indemnités des élus, en pourcentage de l'indice brut 1015 (IM 820), **à compter du 13 avril 2004.**

Qualité	Nom – Prénom	Taux
Maire	Bernard FOURNIAUD	55% de l'indice brut 1015
1 ^{er} adjoint	Jean-Paul DENANOT	0 % de l'indice brut 1015
2 ^{ème} adjoint	Gilbert ROUSSEAU	22 % de l'indice brut 1015
3 ^{ème} adjoint	André PERIGORD	22 % de l'indice brut 1015
4 ^{ème} adjoint	Ghislaine BREGERE	12 % de l'indice brut 1015
5 ^{ème} adjoint	Christine FERNANDEZ	12 % de l'indice brut 1015
6 ^{ème} adjoint	Serge BOUTY	12 % de l'indice brut 1015
7 ^{ème} adjoint	Michel PASSE	12 % de l'indice brut 1015
8 ^{ème} adjoint	Pierre LEPETIT	12 % de l'indice brut 1015
Conseiller adjoint	Catherine GOUDOUD	9 % de l'indice brut 1015
Conseiller adjoint	Jean-Pierre MOREAU	9 % de l'indice brut 1015
Conseiller adjoint	Jean-Yves BOURNAZEAUD	9 % de l'indice brut 1015
Conseiller adjoint	Jean-Jacques MORLAY	9 % de l'indice brut 1015
Présidents de commission délégués	Pierre PENAUD	4.5 % de l'indice brut 1015
Présidents de commission délégués	Alain GERBAUD	4.5 % de l'indice brut 1015

Conseillers municipaux bénéficiant d'une délégation spéciale : **1.5 % de l'Indice Brut 1015.**

Le Conseil après en avoir délibéré adopte ces propositions.

Objet : Frais de représentation des Maires

Monsieur Jean-Paul DENANOT rappelle aux membres du conseil municipal que la commune de Feytiat, dans un contexte de développement et d'ouverture de la commune à de nombreux partenaires extérieurs, Monsieur le Maire est amené à engager des frais réguliers de représentation à l'occasion de l'exercice de ses fonctions.

Conformément à l'article L 2123-19 du Code des Collectivités Locales, le conseil municipal peut accorder des indemnités pour frais de représentations, indemnité fixe, annuelle et forfaitaire ainsi que des indemnités exceptionnelles pour des frais de représentation à caractère exceptionnel et déterminé.

Monsieur Jean-Paul DENANOT rappelle que le conseil avait décidé :

- de fixer pour M. le Maire une indemnité forfaitaire, fixe, annuelle sur la base d'un montant de 1830 euros pour l'année 2002, revalorisée sur la base de la variation de la valeur du point indiciaire de la fonction publique.

- d'autoriser M. le Maire à recevoir le cas échéant des frais de représentation qui ont un caractère exceptionnel et déterminé sur la base du coût réel des frais.

Après avoir entendu l'exposé de M. Jean-Paul DENANOT, après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de confirmer les dispositions exposées ci-dessus.

- de donner au Maire toutes les autorisations nécessaires aux fins envisagées.

Objet : Remboursement des frais de mission

- Le Conseil Municipal
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2123-17 et L 2123-18.

DECIDE

ARTICLE UNIQUE

A compter du 13 avril 2004 les élus de la commune de FEYTIAT seront remboursés des frais que nécessite l'exécution des mandats spéciaux au régime des frais réels sur production d'un état de frais.

Objet : Election membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale

Monsieur Jean-Paul DENANOT rappelle aux membres du conseil municipal que le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, présidé par le Maire, est composé en nombre égal d'au maximum huit membres élus en son sein par le conseil municipal et huit membres nommés par le Maire parmi les personnes non membres du conseil municipal (4 au maximum).

Le nombre des membres du conseil d'administration est fixé par délibération du conseil municipal.

Les membres élus au sein par le conseil municipal le sont au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste sans pourcentage ni vote préférentiel.

Le scrutin est secret.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après avoir procédé aux opérations électorales, le conseil municipal décide :

- de fixer à 7 chacun le nombre de membres du conseil d'administration du CCAS élus par le conseil municipal et nommés par le Maire.

- ont été élues les personnes suivantes :

- ***Catherine GOUDOUD***
- ***Jean-Yves BOURNAZEAUD***
- ***Jean-Pierre MOREAU***
- ***Josette HILAIRE***
- ***Michèle LEPAGE***
- ***Simone GOURINCHAS***
- ***Anny BROUSSE.***

Objet : Approbation du Plan Local d'Urbanisme

Vu la loi n° 2003-590 du 2 juillet 2003 relative à l'Urbanisme et à l'Habitat ;
Vu la loi n° 2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbains ;
Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles R123-1 et R123-1 et suivants ;
Vu le décret n° 2001-260 du 27 mars 2001 modifiant le code de l'urbanisme et le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique et relatif aux documents d'urbanisme ;
Vu la délibération en date du 25 juin 2002 prescrivant la révision du Plan Local d'Urbanisme approuvé le 29 mai 1999 ;
Vu le débat en date du 31 janvier 2003 au sein du conseil municipal sur le Projet de l'Aménagement et de Développement Durable ;
Vu la délibération en date du 24 juin 2003 tirant le bilan de la concertation ;
Vu la délibération en date du 24 juin 2003 arrêtant le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme ;
Vu l'arrêté municipal en date du 3 octobre 2003 mettant le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme à enquête publique ;
Vu l'avis émis par le préfet dans les trois mois suivant la transmission du dossier de Plan Local d'Urbanisme arrêté ;
Vu l'avis émis par les personnes publiques consultées à leur demande ;
Vu les avis des communes limitrophes ; Entendu les conclusions du commissaire enquêteur ;
Considérant que les résultats de ladite enquête publique nécessitent quelques modifications ponctuelles au projet de révision du Plan Local d'Urbanisme ;
Considérant que les modifications demandées dans leurs avis par les personnes publiques consultées ont été prises en considération dans le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme ;

Considérant l'avis défavorable de Monsieur le Préfet en date du 7 avril 2004 demandant le retrait de la délibération approuvant le Plan Local d'Urbanisme en date du 6 février 2004 ;
Considérant que l'ensemble des remarques formulées par Monsieur le Préfet sont prises en compte par le Conseil Municipal aux fins de donner une cohérence entre les différents documents qui composent le Plan Local d'Urbanisme ;
Considérant que le projet de révision tel qu'il est présenté au Conseil Municipal est prêt à être approuvé conformément à l'article L123-10 al.2 du code de l'urbanisme.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- De retirer la délibération du Conseil Municipal relative à l'approbation du P.L.U en date du 6 février 2004 ;
- d'approuver le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme tel qu'il est annexé à la présente délibération ;
- que conformément à l'article R123-25 du code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie pendant un mois et que la mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département (chacune de ces deux formalités de publicité devra mentionner le ou les lieux où le dossier peut être consulté), au recueil des actes administratifs de la préfecture conformément à l'article R2121-10 du code des collectivités territoriales ;
- que le Plan Local d'Urbanisme sera tenu à la disposition du public à la mairie aux jours et heures d'ouverture habituels ;
- que la présente délibération deviendra exécutoire dès l'accomplissement des mesures de publicité prévues par l'article R123-25 du code de l'urbanisme ;

La présente délibération sera transmise à Monsieur le préfet.

Objet : Modification de la grille des emplois au 15 Mai 2004

Monsieur Fourniaud indique au conseil municipal qu'à compter du 15 Mai 2004, afin de permettre le recrutement d'un agent au service des espaces verts il y aurait lieu de créer un poste n° EV 13 d'agent technique qualifié à temps complet.

D'autre part, à compter du 1^{er} Septembre afin de permettre l'avancement de grade d'un agent, il y aurait lieu de transformer le poste n° ADM01 d'adjoint administratif en poste d'adjoint administratif principal 2nde classe, à temps complet.

Le conseil après en avoir délibéré donne au maire toutes les autorisations nécessaires aux fins envisagées.

Objet : Transfert subvention association sportive du personnel communal

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'en décembre 2003, une subvention de 370 euros a été votée au titre de l'amicale du Personnel Communal pour leur participation au Raid Nature à MILLAU.

Cette subvention n'a pas été versée.

Depuis, une autre association s'est créée pour gérer cet événement.

Il s'agit de l'association sportive du personnel communal.

Monsieur la Maire propose de verser la somme de 370 euros prévue initialement à l'association du Personnel communal.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- de donner son accord pour le versement d'une subvention de 370 euros à l'association sportive du Personnel Communal
- de donner au maire toutes les autorisations nécessaires aux fins envisagées.

Délibération du conseil municipal du 13 avril 2004

Objet : Nominations des membres de la commune représentés au Syndicat Intercommunal d'Etudes et de Programmation de l'Agglomération de Limoges (S.I.E.P.A.L.)

MEMBRES TITULAIRES

- Monsieur FOURNIAUD Bernard
- Monsieur PERIGORD André

MEMBRES SUPPLEANTS

- Monsieur ROUSSEAU Gilbert
- Monsieur BOURNAZEAUD Jean-Yves

Le Maire,

Bernard FOURNIAUD

Objet : Mise à disposition d'un local pour l'instance de coordination gérontologique

Monsieur Bernard FOURNIAUD présente aux membres du conseil municipal une demande du Président de l'instance de coordination gérontologique concernant la mise à disposition d'un bureau pour sa permanence situé à la Maison de la Famille et de la Petite Enfance (pôle famille).

Cette mise à disposition est consentie pour un loyer révisable chaque année auquel s'ajoute les charges (chauffage, eau, électricité, ménage ...).

Le conseil, après en avoir délibéré décide :

- d'accepter de mettre à disposition un bureau de la maison de la famille et de la petite enfance pour la permanence de l'instance de coordination gérontologique.
- de donner au Maire toutes les autorisations nécessaires aux fins envisagées.